



Commune de Vérossaz

ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration Communale de Vérossaz soumet à l'enquête publique les demandes de construction présentées par :

- Requérant :** DYO Sàrl
Auteur des plans : ALEXANDRE NUNES FERNANDES, Rue Oscar-Bider 98, 1950 Sion
Situation : Parcelle no 186, folio 2, au lieu-dit « Cindau, Les Cleives », située en Zone résidentielle R2, Zone agricole, à Vérossaz, coordonnées 2'565'208 / 1'117'596
Objet : Construction d'une maison individuelle
Numéro consultation : 43742e96
- Requérant :** Monsieur Mael Fanelli, Madame Mégane Fanelli
Auteur des plans : ALEXANDRE NUNES FERNANDES, Rue Oscar-Bider 98, 1950 Sion
Situation : Parcelle no 3092, folio 2, au lieu-dit « Cindau, Les Haussex, Derrière le Sé », située en Zone résidentielle R2, à Vérossaz, coordonnées 2'565'233 / 1'117'616
Objet : Construction d'une maison individuelle
Numéro consultation : e874e308

Les dossiers sont à consulter sur la plateforme eConstruction ainsi qu'à l'administration communale. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit et adressées (le timbre postal faisant foi) à la commune de Vérossaz, Case postale 22, 1891 Vérossaz, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

L'Administration communale

Vérossaz, le 19 juin 2026